

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés

A.Gt 25-01-2007

M.B. 21-03-2007

Modifications :

A.Gt 05-09-2013 - M.B. 18-09-2013

A.Gt 24-10-2013 - M.B. 07-01-2014

A.Gt 12-09-2016 - M.B. 04-11-2016

A.Gt 26-02-2019 - M.B. 29-03-2019

A.Gt 09-01-2020 - M.B. 24-01-2020

A.Gt 30-10-2020 - M.B. 14-01-2021

A.Gt 01-06-2021 - M.B. 28-12-2021

A.Gt 08-10-2013 - M.B. 06-11-2013

A.Gt 08-03-2016 - M.B. 07-04-2016

A.Gt 07-12-2018 - M.B. 08-02-2019

A.Gt 20-03-2019 - M.B. 02-05-2019

A.Gt 01-09-2019 - M.B. 16-09-2020

A.Gt 19-11-2020 - M.B. 14-01-2021

A.Gt 09-05-2022 - M.B. 18-08-2022

Le Gouvernement de la Communauté française :

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 67, § 1^{er};

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007,

Arrête :

Modifié par A.Gt 08-10-2013. A.Gt 24-10-2013 ; A.Gt 08-03-2016 ; A.Gt 26-02-2019 ; A.Gt 01-09-2019 ; A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 19-11-2020 ; A.Gt 01-06-2021 ; A.Gt 09-05-2022

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés ci-après dénommée la Commission de réaffectation :



- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Dominique HICGUET	Mme Linda GOUKENS
Mme Angeline ALAIMO [remplacé par A.Gt 01-06-2021]	M. Bruno GUILLAUME
Mme Chantal HENRY	Mme Brigitte D'AUBREBY [remplacé par A.Gt 19-11-2020]
Mme Mélanie DEMEUSE [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	Mme Christel DJIAN
Mme Nathalie MALISOUX [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	M. Cédric POLLET [remplacé par A.Gt 30-10-2020]
M. François FARVACQUE [remplacé par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 09-05-2022]	M. Christian DE SELYS [remplacé par A.Gt 30-10-2020]
M. Julien THONNARD [remplacé par A.Gt 01-06-2021]	Mme Joëlle MARNETTE [remplacé par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 01-06-2021]
Mme Sandra GRIETEN [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	M. Samir BARBANA [remplacé par A.Gt 09-05-2022]
Mme Julie LECHAT	Mme Carine DE BAST [remplacé par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 09-05-2022]

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Pascal LAENEN [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	Mme Marie-Gabrielle BROHET
Mme Michèle HONORE	Mme Pascale CARDON
M. Jorre DEWITTE [remplacé par A.Gt 26-02-2019]	Mme Sophie DEREAU
M. Luc TOUSSAINT [remplacé par A.Gt 12-09-2016]	M. Gregory HENRY
Mme Annick ANSIAUX [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	Mme Isabelle HENNEBO [remplacé par A.Gt 19-11-2020]
M. Michel THOMAS [remplacé par A.Gt 12-09-2016 ; A.Gt 01-09-2019]	Mme Géraldine GOETYNCK
M. David REYNAERT [remplacé par A.Gt 07-12-2018 ; A.Gt 01-09-2019 ; A.Gt 19-11-2020]	M. Fabrice PINNA [remplacé par A.Gt 07-12-2018 ; 01-09-2019]
Mme Lise BRUGES [remplacé par A.Gt 01-06-2021]	M. Vincent PETIT [remplacé par A.Gt 01-06-2021]
- [remplacé par A.Gt 01-06-2021]	Mme Françoise DELVIGNE [remplacé par A.Gt 19-11-2020]

Modifié par A.Gt 05-09-2013 ; A.Gt 20-03-2019 ; A.Gt 09-01-2020

Article 2. – Mme Yolande PIERRARD est nommée présidente de la Commission de réaffectation.

Mme Sabrina GOUGIAH, Attachée, est nommée présidente suppléante de la Commission de réaffectation

Remplacé par A.Gt 05-09-2013

Article 3. – Le secrétariat est assuré par les Services du Gouvernement.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.



Article 5. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS

